L’imam de Marseille El Hadi Doudi : mécréants et juifs sont impurs, frères des singes et des porcs

écrit par Yann Kempenich | 26 mars 2018

L’imam de la mosquée As Sounna de Marseille, El Hadi Doudi, pour qui mécréants et juifs sont *« impurs, frères des singes et des porcs »* (Le Figaro)

Pour nos compatriotes juifs, vendredi 30 mars, c’est Pessa’h. Mais cette année, les herbes du Seder auront un goût encore plus amer.

Remarquez que pour la semaine Sainte et Pâques 2018, juste après les attentats de Trèbes, le moral des chrétiens n’est pas non plus folichon.

Mais à la lecture de la Haggada, qui relate l’exode des juifs

hors d'Égypte, nombre d'entre eux se poseront encore une fois la question : faut-il rester en France ou la quitter ?

Autrement dit, accomplir son aliah (retour en Israël) ou faire face à l'antisémitisme décomplexé de l'islam hexagonal. Et au déni de la Justice lorsque des agresseurs musulmans s'en prennent à des juifs, personnes âgées ou même enfants.

Il y avait eu Ilan Halimi, les écoliers d'Ozar Hatorah, les Juifs de l'Hyper Cacher, Sarah Halimi et des centaines d'anonymes insultés, agressés, molestés ou tués, parce que juifs.

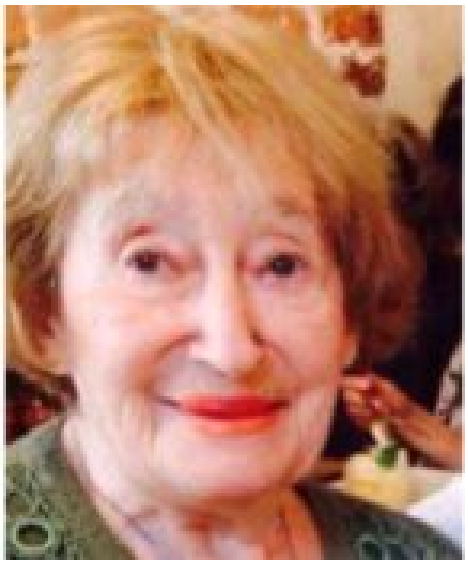

Sarah Halimi et Mireille Knoll, retraitées victimes de voisins « déséquilibrés »

Samedi 25 mars, c'était le tour de Mireille Knoll, assassinée de 11 coups de couteaux avant d'être brûlée par son « jeune voisin ». *« D'origine arabe »* selon Sammy Ghozlan, directeur du Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (LPH info).

« Échapper à la rafle du Vel d'hiv pour finir poignardée, brûlée, chez soi, 76 ans plus tard, par un héritier des SS : l'abomination » s'insurge Raphaël Glucksmann

(LeMondeJuif.info).

Pour avoir des informations précises sur ce nouveau drame, il faut chercher, non pas dans les médias officiels, mais sur les sites de réinformation, sûrement qualifiés de « fachos » par ce même Raphaël Glucksmann !

http://resistancerepublicaine.com/2018/03/25/paris-xieme-une-femme-de-85-ans-juive-assassinee-dans-des-conditions-atroces-par-un-arabe/

http://www.fdesouche.com/976771-paris-une-femme-juive-de-85-ans-aurait-ete-poignardee-de-11-coups-de-couteau-et-brulee-vive-dans-son-appartement-un-suspect-interpelle

Ils sont nombreux aujourd'hui en France, les héritiers des SS. Et se trouvent très bien dans notre pays qu'ils détestent pourtant profondément, appelant depuis des décennies au jihad et la destruction des mécréants et des juifs, *« impurs, frères des singes et des porcs »*. (Le Figaro)

Ces paroles, entre autres, de l'imam marseillais de la mosquée As Sounna, El Hadi Doudi, lui aurait valu un début de commencement d'une hypothétique procédure d'expulsion du territoire français, bientôt mis en difficulté par un recours probable auprès des instances nationales ou européennes.

Il était temps. Cela fait tout de même depuis 1981 que cet algérien salafiste officie en France.

Président d'une association musulmane, proche du FIS (Front islamique du salut), il prêchait dans sa mosquée devant plus de 400 fidèles dont certains ont rejoint la Syrie.

Mosquée As-Sounna (Photo : Boris Horvat /AFP)

Mais pour certains habitants du Boulevard National à Marseille, le djihad, c'est ici, en France. Pas question de la quitter, on est au chaud et protégé, entre allocations et logements sociaux garantis par un État soit-disant raciste et islamophobe.

Pour l'instant, pas de kalachnikovs ni de lance-roquette Kornet dans ce quartier mais déjà tout un état d'esprit.

Pour la préfecture qui a fermé sa mosquée, les prêches d'El Hadi Doudi *« conduisent les habitants du quartier à un repli communautaire et constituent le terreau d'actions violentes »*. Un phénomène *« particulièrement constaté dans les établissements scolaires du quartier dans lesquels sont relayés les messages de haine et de discrimination tenus dans la mosquée »*.

Drôle ça, quand c'est le préfet qui le dit, c'est sérieux et crédible. Quand c'est Christine Tasin ou Pierre Cassen qui le dénoncent, c'est direct les tribunaux pour *« incitation au crime en raison de l'appartenance religieuse ».*

Mais pas de jaloux, jeudi 29 mars, Georges Bensoussan, historien de la Shoah, passera aussi devant les juges de la

Cour d'Appel, pour avoir évoqué l'antisémitisme des société arabes. Lui, est carrément poursuivi pour *« incitation à la haine raciale ».*

http://resistancerepublicaine.com/2018/03/26/apres-carcassonne-christine-tasin-grossierement-menacee-detre-mise-en-garde-a-vue/

En revanche, quand El Hadi Doudi affirme que mécréants et juifs sont *« impurs, frères des singes et des porcs »*, aucun magistrat ne bouge réellement le petit doigt. Peur d'une fatwa peut-être ?

Ces paroles réconfortantes d'un imam pacifique d'une religion de paix et d'amour à l'intention de ses fidèles, adeptes du vivre ensemble, restent donc impunies.

Imaginons un chef américain du KKK désirant s'installer en France afin de prêcher ses discours racistes : en émettant l'hypothèse que des Français adhèrent à son idéologie, il n'est pas sûr qu'il puisse mettre un pied sur notre territoire et, à fortiori, y rester trente ans.

Pour les imams intégristes, c'est le contraire. On les fait rentrer, on les laisse prêcher et diffuser leurs discours de haine dans leurs mosquées, pas mêmes clandestines, et un jour, l'État s'aperçoit que tout le quartier est gangréné par le communautarisme et l'islam radical. Trop tard…

Si le préfet se décide à fermer la mosquée déviante, l'expulsion des islamistes se révèle plus compliquée : 38 seulement depuis l'instauration de l'Etat d'urgence le 14 novembre 2015 (sur 12 000 fichés S…).

Dans le cas d'El Hadi Doudi, une sorte de machin administratif, la Comex (commission d'expulsion) a rendu son avis et donné le feu vert à son expulsion. Problème : cet avis n'est que consultatif.

Un document de 40 pages évoquait des prêches légitimant *« le djihad armé, la mise à mort des adultères et des apostats, la loi du talion, l'appel à la défaite et à la destruction des mécréants. »*

Mais en France, les recours à la procédure d'expulsion sont tels qu'elle est quasi impossible.

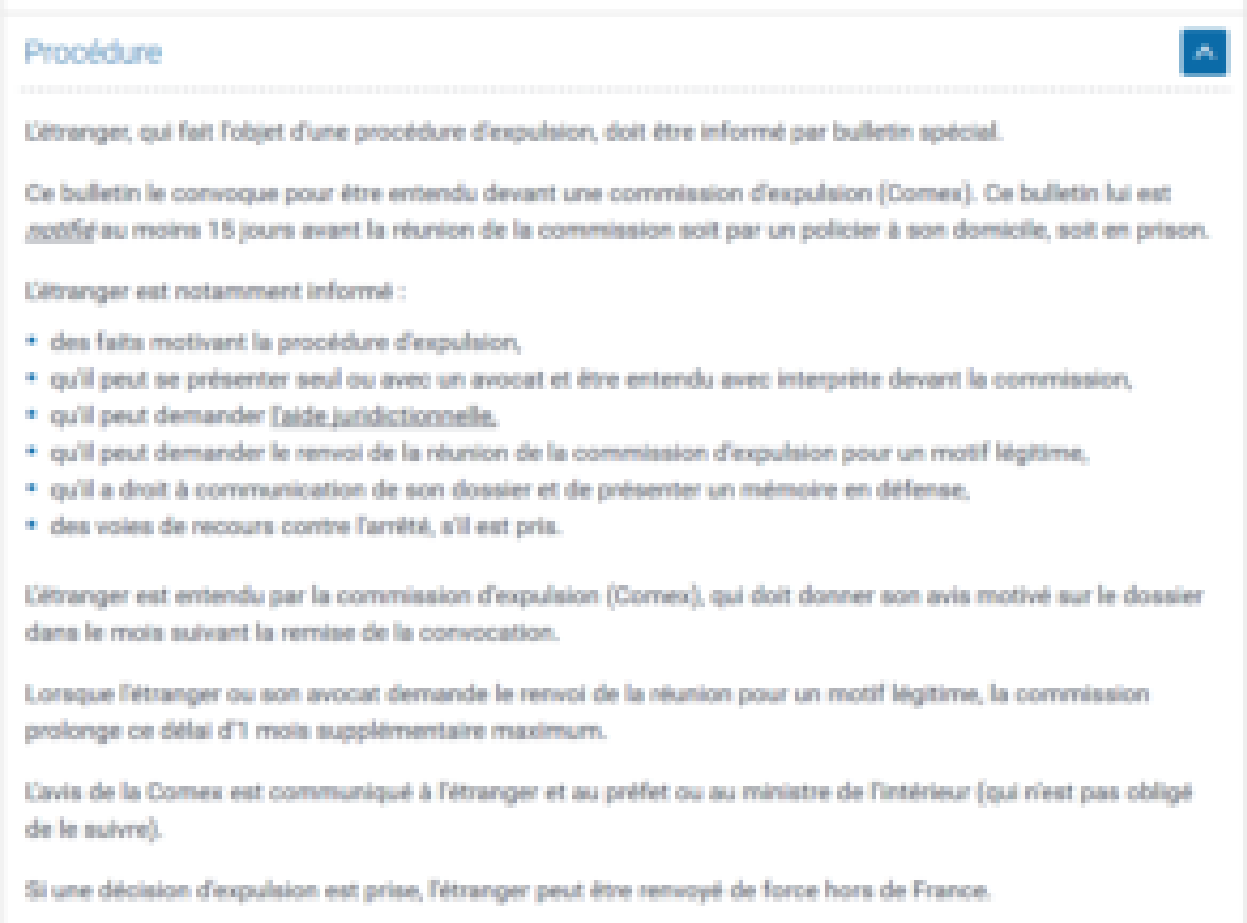

Procédure

L'étranger, qui fait l'objet d'une procédure d'expulsion, doit être informé par bulletin spécial.

Ce bulletin le convoque pour être entendu devant une commission d'expulsion (Comex). Ce bulletin lui est notifié au moins 15 jours avant la réunion de la commission soit par un policier à son domicile, soit en prison.

L'étranger est notamment informé :

- des faits motivant la procédure d'expulsion,
- qu'il peut se présenter seul ou avec un avocat et être entendu avec interprète devant la commission,
- qu'il peut demander l'aide juridictionnelle,
- qu'il peut demander le renvoi de la réunion de la commission d'expulsion pour un motif légitime,
- qu'il a droit à communication de son dossier et de présenter un mémoire en défense,
- des voies de recours contre l'arrêté, s'il est pris.

L'étranger est entendu par la commission d'expulsion (Comex), qui doit donner son avis motivé sur le dossier dans le mois suivant la remise de la convocation.

Lorsque l'étranger ou son avocat demande le renvoi de la réunion pour un motif légitime, la commission prolonge ce délai d'1 mois supplémentaire maximum.

L'avis de la Comex est communiqué à l'étranger et au préfet ou au ministre de l'intérieur (qui n'est pas obligé de le suivre).

Si une décision d'expulsion est prise, l'étranger peut être renvoyé de force hors de France.

Extrait de la page « Expulsion d'un étranger : décision et exécution » du site Service-Public.fr.

La Comex relevait pourtant que *« l'analyse de l'idéologie propagée par M. Doudi, avait une forme d'impunité qui a longtemps prévalu, démontre que l'autre est nié dans sa singularité et son humanité. Il est identifié uniquement par rapport à son sexe et à son appartenance ou non à une race,*

une religion, une catégorie de personnes, ce qui est attentatoire aux principes fondamentaux de la République ». Un début de prise de conscience par certains magistrats peut-être ?

Trop tard encore une fois ! Comme une toile d'araignée, le salafisme s'étend donc progressivement à tout le territoire et instille son venin, lentement mais sûrement, dans les cités et les banlieues. Grâce à la naïveté de l'État et la complicité de juges et de médias « de gauche ».

D'ailleurs, Libération, avait pris la défense de cette mosquée As Sounna, protestant contre la « fermeture incompréhensible » du lieu de culte :

- *« Depuis que j'y viens, j'ai vu que c'était tout le contraire des rumeurs. Je n'ai jamais entendu de mauvaises choses ici ! »* concède un fidèle.
- *« Ça fait des années que je viens et je n'ai jamais entendu ça »*, soutient un homme d'une cinquantaine d'années, très en colère.
- *« On n'est pas des terroristes ! L'imam lui-même a condamné les attentats de novembre 2015 à Paris »*

Libération ? Un torchon grassement subventionné, bientôt porte-parole de l'Oumma !

Pour le Muslim Post, ce ne sont pas les mécréants et les juifs qui sont menacés, mais bel et bien l'imam, le pauvre ! Le site, qui se consacre *« à l'actualité politique, sociale, économique et culturelle, française et internationale »*, reste muet sur le drame de Trèbes ou l'assassinat de Mireille Knoll. A l'évidence, pour eux, des petits meurtres sans importance.

En attendant son sort, le pieux El Hadi Doudi n'a aucune envie de quitter le territoire et de rejoindre le paradis des 57 pays de l'OCI. Il a proposé *« de cesser ses prêches et de renoncer à son poste d'imam »* (Taqîya, quand tu nous tiens…).

Encore un peu et il souhaitera, sans rire, « Joyeuse Pâques » ou « Hag Pessah Sameah » aux sales kouffars que nous sommes.

Autre article sur la mosquée As Souna, par Olivia Blanche :

http://resistancerepublicaine.com/2017/12/14/tiens-donc-des-preches-legitimant-le-djihad-arme-dans-la-mosquee/

JEAN CHICHIZOLA

ISLAMISME – *Une forme d'impunité qui a longtemps prévalu* –. La formule utilisée le 8 mars dernier par la commission d'expulsion (Comex) statuant sur le sort du salafiste algérien El Hadi Doudi, imam de la mosquée marseillaise As-Souna fermée du 2017, n'est pas innocente. Constituée de magistrats judiciaires et administratifs, cette Comex a rendu son avis (consultatif) et donné son feu vert à l'expulsion de l'intéressé dans le cadre d'une procédure lancée par le ministère de l'Intérieur.

El Hadi Doudi, dont le temps est probablement compté sur le territoire français, avait été ciblé par la préfecture de police de Marseille. Un document de plus de quarante pages évoquait notamment, dans les cinq dernières années, plus d'une vingtaine de prêches en arabe et une douzaine de textes (parfois toujours en ligne) avec un bilan édifiant : légitimation du djihad armé, de la mise à mort des adultères et des apostats, de la loi du talion, appel à la défaite et à la destruction des mécréants, juifs « impurs, frères des singes et des porcs »... Un contrat d'autant plus alarmant que l'imam, âgé de 63 ans, est, depuis des décennies, une vieille connaissance de l'islam radical marseillais. Ce qui permet de mieux comprendre la formule choisie par les magistrats de la Comex. L'homme est en effet arrivé en France en 1981. Il a depuis officié dans plusieurs mosquées des Bouches-du-Rhône avant de devenir le président de l'Association des musulmans du boulevard National (AMN Assouna), qui gère la mosquée As-Souna créée à la fin des années 1990. Celui qu'on appelle « Cheikh Abdelhadi » sur les sites internet salafistes est présenté comme proche d'un des fondateurs du Front islamique du salut (FIS), Ali Belhadj. Il a également connu un certain Mustapha Bouyali, qui, au début des années 1980, avait créé le premier groupe islamiste armé algérien, le Mouvement islamique armé. Bouyali fut tué par l'armée algérienne en 1987.

L'imam El Hadi Doudi arrive au palais de justice de Marseille, le 8 février.